

1. Nom du dossier/projet : **Evolution du Règlement intérieur**

2. Date de lancement de l'initiative : 01/07/2022

3. Référent(e)s du Projet

Josselyne DIANA : 06 17 94 42 26. jocelyne.diana@gmail.com

Jean-Claude GONI : 07 86 79 71 18. jeanclaudegoni@gmail.com

4. Signataires nécessaires au lancement du référendum (10 nécessaires au 10/09/2022)

Dominique LE DIEU - Florence EYRAULT - Olivier PARADIS - Sophie TOULET - Dany RUSSO - Danielle BAILLES - Caroll BOULANGER - Isabelle MORETEAUD - Anne BEZIAN - Josselyne DIANA - Jean-Claude GONI.

5. Contexte, objectifs, intérêts du projet

Le 1er règlement intérieur a été élaboré en novembre 2021, il s'agit de voir si ce dernier est toujours d'actualité et d'y apporter les évolutions nécessaires à sa mise à jour éventuelle.

Ce projet d'instruction sera une bonne occasion de le faire connaître et valider par les membres actifs de CNB.

Il est essentiel pour cadrer l'organisation de l'association.

6. Porteur projet

Une équipe GET (Groupe d'Etude et de Travail) s'est réunie plusieurs fois pour vous proposer une deuxième version plus évoluée du Règlement intérieur.

7. Budget estimé = 0

8. Ressources techniques nécessaires : 0

9. Ressources humaines nécessaires : l'équipe GET « Règlement intérieur »

10. Pièces jointes

220909-Règlement intérieur.pdf. Version du règlement intérieur au 09/09/2022

11. **Améliorations apportées** à la version "220819-Règlement intérieur du 19/08/22" **lors du débat par l'Assemblée des membres**

- Le terme « Apéro citoyen » du paragraphe 5 sous-titre Créer du lien, est supprimé.
- Le paragraphe 5 sous-titre : « Initier une assemblée locale citoyenne » est supprimé.
- Paragraphe 7. Ajout du texte : « Les délégations sont créées pour gérer et administrer l'opérationnel ce qui évite une systématisation des RIC pour les décisions ordinaires ».
- Paragraphe 14. Recevabilité. La phrase : « Jusqu'au 30/09/2022, 10 signataires sont requis pour valider l'intérêt collectif du projet », a été enlevé. Le nombre de personnes signataires sera noté et mis à jour sur la fiche RIC à télécharger sur le site Internet.
- Paragraphe 14, alinéa 11) : La phrase suivante a été rajoutée : « Ce registre officiel sera dupliqué et mis en ligne sur le site Internet www.construisonsnotrebonheur.com ».
- Paragraphe ajouté : Antennes de l'association. *Il est à noter que le fait de rajouter ce paragraphe va modifier la numérotation des paragraphes.* L'association « Construisons Notre Bonheur » a vocation d'implanter des antennes sur le territoire national. A ce jour en

plus du siège social de Solliès-Toucas (83210), 2 place Gambetta, l'association est présente à :- Rocbaron (83136), 268 impasse des Girolles.- Solliès-Pont (83210), Le Jardin du Gapeau, 1000 chemin des Fillols - Marseille (13) en cours.

12. Délai d'instruction

Les membres de l'association avaient jusqu'au 5 septembre 2022 pour prendre connaissance du règlement intérieur, poser les questions, et y apporter les modifications et suggestions...

Une fois le débat terminé, le RIC est mis à la votation par l'Assemblée des membres.

13. Date de mise à la votation

Du 15 septembre au 24 septembre 2022

par email à : votation@construisonsnotrebonheur.com

14. Dépouillement des votes

Le dépouillement des votes aura lieu le 25 septembre 2022 lors de l'Agora et en Visio conférence sur <https://us02web.zoom.us/j/84822517841>.